



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

Arrêté fixant un itinéraire de détournement de la circulation
A BRISCOUS-BOURG
N° A 07-2025

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu la loi du 5 avril 1884,
Vu l'article 98 du code de l'Administration Communale,
Vu le code de la Route et notamment l'article R 225.
Vu la demande du Comité des Fêtes de la Bixintxo d'organiser le marché des producteurs dans le bourg,

Considérant qu'il convient d'interrompre la circulation et le stationnement **le dimanche 26 janvier 2025** dans l'agglomération du bourg sur le CD 351 dite chemin du village dans la portion comprise entre la pharmacie et le rond-point de Plaza-Ondoa.

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de fixer un itinéraire de détournement de la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : Sur le CD 351 dans la portion comprise entre la pharmacie et le rond-point de Plaza-Ondoa, la circulation et le stationnement seront interdits aux véhicules de toute nature :
- le dimanche 26 janvier 2025 de 7h30 à 14h.

Article 2 : Les usagers devront emprunter l'itinéraire de détournement suivant :
- RD 936, le CD 21, le CD351, et le chemin Bideberria

Article 3 : Des panneaux appropriés seront mis en place pour indiquer aux usagers les dispositions de l'article ci-dessus.

Le Comité des Fêtes de la Bixintxo sera chargé d'informer les riverains et les commerçants concernés.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren.

BRISCOUS le 13 janvier 2025

Le Maire,
Pascal JOCOU

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07
Courriel : mairie@briscous.fr

